



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sous-traitance

Question écrite n° 60657

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle la bienveillante attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations des entreprises adhérentes à l'UFIMO (Union française des industries de mise en forme des métaux et outillages), confrontées aux conséquences néfastes de l'application autoritaire de la réduction du temps de travail. Il s'agit, en effet, d'entreprises qui ont la spécificité d'être présentes sur un secteur très technologique et de faire appel à une haute valeur ajoutée : travaillant en sous-traitance avec des sociétés appartenant à de nombreux secteurs (constructeurs automobiles, équipementiers, aéronautique...), ces entreprises, par leur capacité d'innovation et d'adaptation aux mutations des marchés, participent très largement au développement concurrentiel de l'industrie française. Pourtant, déjà fortement handicapées par le poids très élevé des prélèvements fiscaux dans notre pays, elles subissent, aujourd'hui, de plein fouet les conséquences de la réduction du temps de travail. Devant faire face à une augmentation conséquente de leurs charges, ne parvenant pas à trouver la main d'oeuvre nécessaire (elles sont situées sur un marché marqué par une pénurie des demandes d'emplois), elles se voient entravées dans leur développement et directement soumises à une rude concurrence internationale. C'est pourquoi il lui demande de prendre acte des difficultés spécifiques rencontrées par ces entreprises et d'envisager, en leur faveur, des mesures dérogatoires à l'application de la réduction du temps de travail.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60657

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2523